

**COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°8  
DU GAL DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE**

**3 avril 2019 – 18h30 – Gacé**

**Compte rendu**

**Représentants du secteur public :**

**Présents (7)** : Daniel DELAUNAY et Jean-Pierre LATRON (CdC Argentan Intercom), Michel LE GLAUNEC et Michel MAROT (CdC des Pays de L'Aigle), Jean-Marie CHOULET et Sébastien GOURDEL (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Jean-Marie VERCRUYSSSE (Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche).

**Excusés (4)** : Pascal GUEUGNON (Ville de L'Aigle), Josette LASSEUR (CdC Argentan Intercom), Luc FERET (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Frédéric LÉVEILLÉ (Ville d'Argentan).

**Représentants du secteur privé :**

**Présents (10)** : Anne LARUELLE (Association des Gîtes de France), Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Portes de Normandie), Marc ROGEREAU (Chambre d'Agriculture), Lionel LERAY (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine), Jean-Marie GOUSSIN (Mission Locale L'Aigle-Mortagne), Françoise LEBRASSEUR (MJC Le Rond-Point), Philippe TOUSSAINT (Septembre Musical de l'Orne), Brigitte CHOQUET (UDAF), Jean-Pierre CHEVALIER (UNA du Pays d'Ouche).

**Excusés (5)** : Hugo DUPONT (MJC de l'Aigle), suppléé par Mme Françoise LEBRASSEUR ; Eric BORNEY (CCI Ouest-Normandie) ; Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie).

17 membres présents sur 24, dont 10 membres du secteur privé, soit 17 voix délibératives sur 24 (soit 70,83% %) dont 10 voix délibératives du secteur privé (soit 58,82% des voix délibérantes présentes).

**Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.**

**Autres représentants invités sans voix délibérative :**

**Présents** : Laurent PORTET (Association Créavenir), Madeline NICOLAS (Chargée de mission, Service Vie des Territoires et Contractualisation, Direction Aménagement du Territoire, Région Normandie).

**Excusé** : Laurent MARTING (Conseiller régional de Normandie).

**PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche** : Edouard REUSSNER (Directeur) ; Adeline JUMEL (Chargée de mission Leader) ; Laetitia HAREL (Gestionnaire Leader).

La réunion débute à 18h.

A l'ordre du jour :

1. **Modification de la composition du comité de programmation ;**
2. **Approbation des comptes rendus de la réunion du comité du 04.06.2018 et de la consultation écrite du 18.09.2018 ;**
3. **Point d'étape sur les paiements et les dossiers réalisés ;**
4. **Validation des modifications financières apportées à des dossiers programmés ;**
5. **Validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation ;**
6. **Point sur l'état d'avancement de la maquette Leader du GAL P2AO et actions à entreprendre ;**
7. **Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader ;**
8. **Point sur l'état d'avancement du projet de coopération « label bois de bocage » ;**
9. **Informations/questions diverses.**

En introduction, le Président fait un point sur l'actualité nationale « Leader » et notre niveau d'avancement régional et local.

Depuis plusieurs semaines, les médias martèlent que sur 700 millions de fonds Leader accordés aux régions françaises seulement 3% sont payés, laissant planer le risque de voir repartir à Bruxelles cet argent non dépensé. La Région Normandie tire bien son épingle du jeu puisque sur 26 régions gérant une mesure Leader, elle se situe au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang national pour respectivement l'ex- Basse et l'ex-Haute Normandie. Ces bons résultats, elle les doit au lancement précoce du programme Leader sur l'ex-Basse Normandie et au développement d'une ingénierie supplémentaire en Région, mi 2018.

Les GAL, tel que le nôtre, ont pu faire remonter le maximum de dossiers permettant d'atteindre les objectifs de paiement fixés à 10% de nos maquettes pour la fin de l'année 2018.

Pour notre territoire, le niveau de paiement atteint 16,93% de notre maquette.

Edouard REUSSNER ajoute qu'en marge de ces bons résultats, le 15 février dernier, Hervé MORIN réunissait tous les GAL normands pour les informer que la Région Normandie avait atteint le cadre de performance, toutes les mesures du FEADER confondues ; et qu'elle ne serait pas, cette année, confrontée, au dégageant d'office.

Face à ces bons résultats, Hervé Morin confiait aux GAL la possibilité d'avoir une dotation complémentaire. Pour les territoires de l'ex-Basse-Normandie, cette dotation complémentaire est issue des 5% de l'enveloppe Leader de l'ex-Basse-Normandie non attribués en 2015, soit 1 560 000 €. En comptant sur une répartition au prorata des dotations initiales attribuées aux territoires, la dotation complémentaire pour notre territoire est estimée à 140 000 €.

**Le Président conclut cette introduction en adressant ses sincères remerciements aux services de la Région pour les efforts accomplis durant cette année. Le comité de programmation les encourage à maintenir le rythme et ce bon niveau de performance régional ; l'équipe technique du PETR va poursuivre la dynamique engagée pour maintenir ce travail partenarial de qualité et productif.**

## **1. Modification de la composition du comité de programmation**

Le Président informe du retrait de deux structures au sein du secteur privé du comité de programmation du GAL P2AO : le CLIC du Pays d'Ouche et l'association ACOR.

De nouvelles modalités d'organisation territoriale entraînant une nouvelle gouvernance pour la première structure et un manque de disponibilité des membres pour la seconde, les ont amenées à cesser d'être représentées au comité Leader.

Afin de conserver suffisamment de représentants du secteur privé au sein de notre comité de programmation pour le double quorum, le Président propose de faire entrer deux nouvelles structures : l'association UNA du Pays Argentan Auge et Ouche et la Mission Locale-L'Aigle-Mortagne. Les membres désignés sont respectivement Jean-Pierre CHEVALIER et Jean-Marie GOUSSIN.

**En l'absence de remarque, le comité de programmation valide à l'unanimité moins deux abstentions, celles de Jean-Marie GOUSSIN et Jean-Pierre CHEVALIER, non encore autorisés à prendre part au vote, l'intégration de ces deux structures au sein du comité de programmation Leader.**

**La prise d'effet est immédiate : Messieurs GOUSSIN et CHEVALIER peuvent prendre part à la discussion et au vote, aux 8 prochains points à l'ordre du jour.**

## **2. Approbation des comptes-rendus de la précédente réunion du 04.06.2018 et de la consultation écrite du 26.09.2018**

Les membres du comité de programmation ont été destinataires des comptes-rendus de la réunion du 4 juin 2018 et de la consultation écrite lancée le 26 septembre 2018 puis clôturée le 05 octobre 2018.

**En l'absence de remarque, les compte-rendus sont validés à l'unanimité des membres présents.**

## **3. Point d'étape sur les paiements et les dossiers réalisés ;**

Au 3 avril 2019, 13 dossiers sont payés sur 16 envoyés. Des photos des projets réalisés sont présentées au comité pour information.

Parmi les dossiers payés et soldés, citons :

- Le gîte atypique porté par la commune de Sarceaux,
- Le gîte « économe en énergie », porté par Claude DELAHAYE, à St Martin d'Ecublei,
- Le pôle commercial multiservices porté par la commune de Crulai,
- L'espace liberté à la salle culturelle, porté par la commune de Montabard,
- Le matériel de désherbage mécanique et la roue à eau de la Forge d'Aube, portés par la commune de Aube,
- Le terrain multisports couvert porté par la commune de Ste-Gauburge-Ste-Colombe,
- La communication « Petite Cité de Caractère » de la commune de Sap-en-Auge,
- L'étude de gisement bois de haies, portée par la CdC des Courbes de l'Orne puis transférée à la nouvelle CdC Argentan intercom,
- Le skatepark de la commune de Rânes,
- La restauration du lavoir de la Cochère, sur la commune nouvelle de Gouffern-en-Auge,
- Les ingénieries « Leader » et « Transition énergétique » de l'année 2016, portées par le PETER P2AO.

**Cette présentation a le mérite de souligner les efforts accomplis depuis le dernier comité de programmation puisqu'au 4 juin 2018, aucun dossier n'était payé.**

## **4. Validation des modifications financières apportées à des dossiers programmés**

Le Président soumet à l'approbation du comité de programmation la déprogrammation et reprogrammation des dossiers portés par la commune d'Ecouché-les-Vallées, pour son projet « d'installation d'un panneau d'information électronique à des fins d'information touristique » et par celle de Vimoutiers, pour son projet de « Restauration de l'orgue de Vimoutiers ».

Pour le projet d'Ecouché, une erreur d'application du taux d'aide publique, résumé à une erreur administrative, conduit à revoir le plan de financement du projet. La subvention Leader à notifier à la commune s'élève à 5 273,60 € soit 659,20 € de plus que le montant déjà conventionné.

Quant au dossier de Vimoutiers, il convient également de modifier le plan de financement du projet suite à l'attribution de nouvelles subventions : une subvention de 2 500 € de la part de la fondation du patrimoine et un complément de subvention de la part de la DRAC pour la réalisation de dépenses supplémentaires. Le plan de financement du projet de restauration de l'Orgue se présente donc de la manière suivante :

<b>DRAC</b>	<b>120 715,50 €</b>
<b>Fondation du patrimoine</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>FEADER</b>	<b>90 000,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>59 849,13 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>273 064,63 €</b>

Enfin, concernant le projet de restauration de la roue à eau de la Forge d'Aube, une légère sous-réalisation du projet réalisé a conduit au versement d'une subvention Leader de 25 826,08 € soit une différence de 32,27€ par rapport au montant engagé. Le président propose de réaffecter ce reliquat au sein de la fiche action 5.

**En l'absence de remarque, le comité de programmation valide les modifications financières apportées aux deux premiers projets présentés ci-dessus et la réaffectation du reliquat à la fiche-action 5 suite à la légère sous-réalisation du projet porté par la commune de Aube, à l'unanimité moins 3 abstentions, Jean-Pierre LATRON, Sébastien GOURDEL et Jean-Marie VERCRUYSE, signalant un conflit d'intérêt.**

## **5. Validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation**

En amont de la réunion, les membres du comité ont été destinataires d'un tableau intitulé « Programmation des dossiers instruits par la Région ».

Les informations relatives à la pré-sélection, aux plans de financement avant et après instruction de 8 dossiers/projets y sont présentées, accompagnés de l'avis du service instructeur.

Le GAL a reçu 2 nouveaux rapports d'instruction pour 2 dossiers 2 jours avant la tenue de la réunion : l'un pour le projet intitulé « Mission d'accompagnement pour la mise en place d'un projet de méthanisation collectif », porté par la SAS « Agriméthane en Ouche » et l'autre pour le projet intitulé « Exposition 2016 « DOISNEAU/LARTIGUE », porté par l'Etablissement Public du Haras du Pin. Pour ces deux projets, le même niveau d'information qu'on retrouve dans le tableau rappelé ci-dessus est apporté aux membres.

Ainsi, sur les 10 rapports d'instruction reçus, il convient de souligner qu'un seul dossier a conservé son plan de financement initial (Etude du télégraphe de Chappe) ; deux voient une diminution de leur subvention Leader (Salle associative à Exmes au motif d'une baisse des dépenses présentées à Leader – Etude d'Agriméthane en Ouche au motif de l'attribution de subvention complémentaire), tandis que 7 autres dossiers voient une augmentation du montant de la subvention Leader au motif de la maximisation de l'aide Leader.

**A la suite de cette présentation, Edouard REUSSNER a rappelé ce que signifiait l'autofinancement appelant du Leader. C'est la part d'autofinancement de la structure publique qui permet d'obtenir l'aide européenne. Un euro de contrepartie publique permet d'appeler quatre euros d'aide Leader.**

Les membres font remarquer par ailleurs qu'ils ne peuvent pas apporter de jugement, d'avis sur le montant de la subvention Leader quel que soit le stade du dossier : pré-sélection ou programmation. Ils déplorent ne pas pouvoir moduler le montant de la subvention Leader en fonction de la qualité du projet et/ou de l'effet levier réel que peut apporter Leader à certains projets ou maîtres d'ouvrage en vertu de l'application d'une équité de traitement entre les projets.

L'application de règles de gestion bien strictes ne permet pas de soutenir, de bonifier le soutien Leader aux projets exemplaires. Cette règle ne paraît pas cohérente : malgré la baisse des dépenses ou le retrait de financeurs publics, la subvention Leader peut être maximisée.

La rigueur et le faible niveau de réactivité de la machine Leader constituent un frein au développement d'initiatives portées par des structures privées.

Pour preuve, la plupart des dossiers instruits et préalablement présélectionnés émanent de structures publiques.

Le Président conclut en disant qu'il aurait été judicieux au lancement du programme de prévoir des critères plus précis, plus pointus, pour permettre une modulation des subventions en fonction de la qualité du projet et de l'effet levier financier de l'aide Leader sur les projets. Il faudra tenir compte de cette remarque au moment de la candidature au prochain programme Leader pour améliorer ce point.

Les avis des membres du comité sur les projets programmés sont tracés dans l'annexe 1 ci-jointe.

## **6. Point sur l'état d'avancement de la maquette Leader du GAL P2AO et actions à entreprendre**

Edouard REUSSNER présente l'état d'avancement global de la maquette Leader du GAL P2AO. Pour illustrer ces propos, un tableau de suivi de la maquette Leader (chiffres arrêtés au 03/04/19) est distribué aux membres le jour de la réunion.

En termes de paiements, l'objectif fixé dans notre convention Leader concernant l'atteinte d'au moins 10% de paiements au 31/12/2018 est dépassé : l'enveloppe payée s'élève à 437 740,67 € soit 16,93% de notre enveloppe Leader au 03/04/2019. Les efforts entrepris par le GAL et les services de la Région en 2018 sont à maintenir pour 2019. Une réunion avec les services de la Région est d'ailleurs envisagée le 13 mai prochain pour établir un programme de gestion.

L'enveloppe présélectionnée s'élève à 2 286 400,50 €, de laquelle, il faut déduire 250 353,06 euros, correspondant aux montants des projets abandonnés, inéligibles ou aux reliquats sur dossiers payés soit une enveloppe présélectionnée de 2 036 047,44 €. Il reste donc 549 041,56 € à présélectionner. Cette enveloppe, qui ne tient pas compte de la dotation complémentaire, s'avère être insuffisante pour couvrir les demandes de subventions Leader présentées dans les projets exposés à l'analyse du point à l'ordre du jour suivant.

Edouard Reussner explique que parmi les projets pré-sélectionnés, certains ne peuvent pas être envoyés à la Région pour subir la phase d'instruction réglementaire. Les dossiers sont incomplets : absence de notification des cofinanceurs, absence des preuves du respect des règles de la commande publique, absence des formulaires originaux, ... Ces dossiers « dormants » pénalisent la dynamique de notre GAL, ils constituent une menace pour l'atteinte de ses objectifs et mobilisent des crédits au détriment de potentiels nouveaux projets.

L'état « dormant » est également repérable sur des dossiers de demande de paiement, incomplets depuis plus d'un an (absence de preuve de respect des règles de la publicité européenne, absence de preuve de respect des règles de la commande publique).

Face à ces constats, le président propose de :

- 1) Analyser plus finement les dossiers soumis ce jour en avis de présélection
- 2) Suspendre la réception de nouveaux dossiers de demande de subvention pour honorer les dossiers connus en attente
- 3) Organiser une opération spécifique sur les dossiers dits « dormants ».

Pour le premier point, les membres du comité, opposés à remettre en question l'équité de traitement appliquée jusqu'alors, rejettent cette proposition.

Pour le deuxième point, les membres conviennent unanimement que le PETR dispose d'une ingénierie suffisante et compétente pour accompagner au mieux les maîtres d'ouvrage. A la cellule d'animation Leader d'accompagner les projets exemplaires qui pourraient bénéficier d'une éventuelle dotation complémentaire : stipuler dans les courriers de réception de demande d'aide, que le projet sera étudié par le comité sous réserve de l'attribution d'une dotation complémentaire de l'autorité de gestion.

Pour le troisième point, il ressort qu'il est difficilement compréhensible que des collectivités laissent dormir des dossiers en période de restriction budgétaire, alors que des fonds non utilisés pourraient servir à d'autres projets.

Les membres du Comité de Programmation chargent le Président :

- D'envoyer un courrier avec AR aux maîtres d'ouvrage des dossiers présélectionnés « dormants » en leur donnant un délai maximum de 2 mois pour compléter leur dossier. Passée cette date limite, il sera considéré que le maître d'ouvrage renonce à compléter son dossier et abandonne sa demande de subvention.
- D'envoyer un courrier avec AR aux maîtres d'ouvrage des dossiers de demande de paiement incomplets en leur donnant également un délai de 2 mois pour finaliser leur demande de paiement. En l'absence de réponse, la demande sera adressée en l'état aux services de la Région. C'est donc l'autorité de gestion qui statuera sur les suites à donner à ces dossiers incomplets.

## 7. Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader

### ➤ Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°1 : Soutenir le développement des entreprises et les acteurs économiques

#### ➔ 1<sup>er</sup> dossier : Animation « Opération Collective de Modernisation » (OCM) – année 2019

Il s'agit d'un dossier porté par le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche pour l'année 2019. Le PETR a déjà déposé une demande identique l'année précédente. Il s'agit de dédier du temps de travail partiel de 3 agents pour mettre en place et animer un programme d'aides à destination des petites entreprises de commerces et d'artisanat en milieu rural. Il s'agit de les accompagner dans leur développement et/ou leur modernisation.

En 2018, 32 dossiers ont été retenus et se sont vu attribuer plus de 104 000 € d'aides soit près de 24% de l'enveloppe réservée à l'OCM du P2AO.

**Ce projet recueille les notes suivantes : 17, 18, 18, 18, 18.**

**Les membres, à l'unanimité moins 4 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 18/26.**

**Jean-Marie VERCRUYSE, Sébastien GOURDEL, Jean-Pierre LATRON et Jean-Marie GOUSSIN, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.**

→ **2<sup>ème</sup> dossier** : [Modernisation de l'abattoir de volailles de Gacé](#)

La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, nouvellement propriétaire de l'abattoir de volailles de Gacé, doit procéder à l'acquisition de nouveaux matériels pour remplacer la chaîne d'abattage vieillissante et moderniser l'ensemble de l'outil de travail.

Cet investissement est nécessaire pour maintenir l'activité d'abattage à son bon rythme et répondre ainsi à la demande des aviculteurs et des consommateurs, puisque le marché de la volaille est en pleine expansion. L'abattoir gacéen a une bonne réputation régionale car non standardisé, il propose des prestations « sur-mesure » et peut accueillir les variétés de volailles produites sur la région.

Preuve du marché en expansion et de la réussite de cet abattoir, la CdC envisage de construire prochainement un nouveau bâtiment plus grand. La modernisation de la chaîne d'abattage marque le début d'un plus grand projet de développement et d'extension de l'activité sur la CdC.

**Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 15, 16, 17, 18, 19.**

**Les membres, à l'unanimité moins 2 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 16/26.**

**Sébastien GOURDEL et Jean-Marie CHOULET, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.**

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°3 : Offrir des services performants et adaptés**

→ **3<sup>ème</sup> dossier** : [Création d'une structure multi-accueil petite enfance à Argentan](#)

La ville d'Argentan, a décidé de repenser et réorganiser son service petite enfance pour répondre aux nouvelles attentes des familles et aux besoins des jeunes enfants.

Le projet consiste en la construction de deux structures multi-accueil. La Ville d'Argentan sollicite un soutien au titre de notre programme Leader uniquement pour un seul site, celui qui sera situé dans le quartier du Paty (proche de la piscine intercommunale, des gymnases Jidouard et Michel Pelchat).

**Les membres débattent sur ce projet. D'un point de vue stratégique, il est totalement cohérent et légitime, il répond aux critères de la grille de sélection et de la fiche action. En revanche, l'aide Leader sur un tel projet, compte-tenu de l'attribution des autres subventions publiques, ne constitue pas un réel effet levier. Cette collectivité a déjà sollicité le programme Leader pour plusieurs projets pour une somme totale de Leader pré-attribuée de 393 000 €.**

**Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 16, 16, 16.**

**Les membres, à l'unanimité moins 2 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 15/26.**

**Brigitte CHOQUET et Daniel DELAUNAY, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.**

→ **4<sup>ème</sup> dossier** : [Construction d'une structure artificielle d'escalade](#)

La commune de Vimoutiers projette l'installation d'une structure artificielle d'escalade à l'intérieur du terrain de tennis couvert du complexe sportif Michel Pelchat, situé dans le centre de Vimoutiers. Cet équipement sportif sera accessible à tous, il permet d'offrir un nouvel équipement à la population, généralement installé dans les plus grandes villes. Cette installation permet également au collège public vimonastérien de développer sa section sportive « Activités Physiques de Pleine Nature », qui le distingue des autres établissements environnants.

**Ce projet recueille les notes suivantes : 15, 15, 15, 15, 16, 16,16.**

**Les membres, à l'unanimité moins 1 abstention, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 16/26.**

**Sébastien GOURDEL, signalant un conflit d'intérêts, ne prend part ni à la discussion ni au vote.**

→ **5<sup>ème</sup> dossier** : [Modernisation et développement de la base multi-sports](#)

En 2015, la commune de St-Sulpice-sur-Risle a construit une Base Nature le long de la Risle, en centre-bourg. Cette base est mise à disposition de l'association CAF Ris'adventure. Celle-ci propose des activités de pleine nature (tir à l'arc, VTT, randonnées, escalade, kayak et raid multisports).



En 2017, l'association a défini un nouveau projet associatif qui prévoit notamment des actions plus tournées vers le grand public et la création d'un réseau « sport nature » rassemblant des représentants de plusieurs institutions locales (collèges, lycée, écoles privée, club vélo aiglon, IME, ...). En découle la nécessité de développer les équipements et services de l'association. Le projet concerne l'acquisition d'équipements fixes installés entre la base nature et la Risle et l'acquisition d'équipements mobiles telle qu'une structure d'escalade pour permettre l'accès à ce type d'activité sur différents espaces et sites. Sur ce projet, le partenariat avec l'association Créavenir a été mobilisé (avis favorable).

**Ce projet recueille les notes suivantes : 16, 16, 16, 18, 19, 20.**

**Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 18/26.**

→ **6<sup>ème</sup> dossier : Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Sarceaux**

Trois femmes viennent de s'engager dans la création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à Sarceaux. Une MAM est un espace de travail, dissocié du domicile des professionnels agréés. Elle regroupe plusieurs assistantes maternelles. Jusqu'à 12 enfants de moins de 6 ans peuvent être gardés simultanément, avec l'accord de la PMI. Cette solution de garde d'enfants est peu développée dans l'Orne mais constitue pourtant une solution de garde alternative à la garde des enfants au domicile d'un professionnel agréé et à la structure collective telle que le multi-accueil en projet à Argentan. Cette solution a des avantages pour les assistantes maternelles (rupture d'isolement, séparation vie privée – vie professionnelle, partage des tâches et des expériences/des projets éducatifs), pour les enfants (sociabilisation, ambiance familiale privilégiée, ...) et pour les parents (horaires souples et atypiques permis par des amplitudes horaires partagées entre les assistantes maternelles, ...).

Des travaux de réhabilitation d'une grange ont démarré. L'acquisition de matériels de puériculture et d'équipements de cuisine ou encore l'achat d'accessoires ludo-éducatifs sont nécessaires et font l'objet de la demande d'aide Leader. Sur ce projet, le partenariat avec l'association Créavenir a été mobilisé (avis favorable).

**Comparativement au projet de multi-accueil porté par la ville d'Argentan, celui-ci portant sur une thématique identique, l'accueil des jeunes enfants, suscite un intérêt plus particulier des membres. C'est une initiative privée, dont la structuration juridique et réglementaire est souple, avec un résultat certain. Celle-ci vient compléter un gros projet public, soumis à une réglementation drastique. Les membres soulignent que l'aide Leader constitue ici un réel effet levier pour le projet. Ce projet recueille les notes suivantes : 14, 15, 17, 17, 18, 18, 19, 20, 20.**

**Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 19/26.**

→ **7<sup>ème</sup> dossier : Rénovation des vestiaires de football à Ecouché-les-vallées**

Après avoir rénové plusieurs équipements sportifs et soutenu l'installation d'autres services à la population (crèche, pôle de santé, ...), la commune d'Ecouché-les-Vallées projette la construction d'un nouveau club house et de nouveaux vestiaires de football, en remplacement des anciennes structures des années 70, devenues vétustes. La solution technique retenue par la commune est identique à celle de la cité aiglonne à savoir une structure modulaire, facile et rapide à installer. Cet investissement permettra aux pratiquants d'être accueillis dans de meilleures conditions, d'encourager le développement de la pratique féminine, de favoriser des temps d'échanges, de formation sur la pratique du football en lien avec les partenaires locaux (District, Ligue, ...).

**Le budget de ce type de projet paraît élevé pour ce type d'équipement. L'absence de la participation financière de la fédération française de football, au titre du fonds d'aide au football amateur, est soulignée. Un membre précise que ce soutien est mobilisable sous réserve de respecter des critères de sélection de la ligue qui visent au moins un classement au niveau fédéral.**

**Ce projet recueille les notes suivantes : 10, 11, 14, 14, 15, 15, 16.**

**Les membres, à l'unanimité moins 1 abstention, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 14/26.**

**Jean-Pierre LATRON, signalant un conflit d'intérêts, ne prend part ni à la discussion ni au vote.**

→ **8<sup>ème</sup> dossier : Acquisition d'un panneau lumineux d'informations**



La commune de la Ferté-en-Ouche implanter un panneau d'information électronique le long de la RD12 à la sortie de bourg, en direction de l'Aigle. Ce secteur concentre les écoles, le complexe sportif, les locaux administratifs, la médiathèque intercommunale et le futur PSLA : c'est un secteur très animé. Le projet vise à soutenir les associations et les acteurs locaux dans leur action de promotion et d'attractivité du territoire. Il s'agit de fournir toutes les informations administratives, culturelles, sociales, en direction de la population afin d'augmenter le nombre d'entrées aux différentes animations locales et de créer du lien social. L'équipement limiter l'utilisation de documents papier. Les demandes d'affichage seront traitées par l'équipe administrative après avoir été validées par l'autorité territoriale. Les associations locales sont partenaires du projet.

**Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 13, 14, 14, 15, 15, 16.**

**Les membres, à l'unanimité moins 1 abstention, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 14/26.**

**Michel LE GLAUNEC, signalant un conflit d'intérêts, ne prend part ni à la discussion ni au vote.**

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°4 : Favoriser le développement du tourisme**

→ **9<sup>ème</sup> dossier : Muséographie de la maison Fernand LEGER à Argentan**

Argentan est la ville natale du peintre Fernand LEGER, mais aussi d'André MARE, décorateur et architecte d'intérieur. La commune d'Argentan est propriétaire de la maison natale de Fernand LEGER, située en centre-ville. Celle-ci est vacante et en mauvais état. La ville a décidé d'en faire un musée. Ce lieu présentera les artistes et leurs œuvres. Celles de Fernand LEGER ont influencé différentes réalisations artistiques à Argentan.

La petite taille de l'édifice oblige à une approche architecturale, scénographique et muséographique inédites, faisant appel aux technologies de communication les plus récentes.

**La présentation de ce nouveau projet porté par la ville d'Argentan montre que cette dernière sollicite bien le dispositif Leader, mais pose encore la question de la liberté d'action du comité de programmation. Les membres notent que pour ce projet, l'aide Leader constitue un réel effet levier (35% d'aides publiques, et 65% d'autofinancement) contrairement au projet petite enfance.**

**Les membres regrettent à nouveau de ne pouvoir moduler l'aide, notamment en fonction de l'effet levier et de la répartition géographique des subventions déjà attribuées.**

**Ce projet recueille les notes suivantes : 16, 16, 18, 18, 18, 19, 21.**

**Les membres, à l'unanimité moins 2 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 19/26.**

**Brigitte CHOQUET et Daniel DELAUNAY, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.**

→ **10<sup>ème</sup> dossier : Aménagement de deux chambres d'hôtes et d'un spa à Bocquencé**

A la suite d'une formation avec les services « tourisme » du Département de l'Orne, un couple de propriétaires privés d'un haras, situé à Bocquencé (5 km à l'Ouest de la commune annexe de la Ferté-Fresnel) décide de transformer d'anciens boxes exigus en chambres d'hôtes.

Ce type d'hébergement touristique, qui plus est, atypique et original, manque sensiblement dans le secteur. C'est d'ailleurs pour cette raison que la fiche action 4 de notre programme prévoit de soutenir leur développement. Possédant des paddocks, et étant situé à proximité d'un itinéraire équestre, les deux chambres d'hôtes ainsi créées, seront labellisées « Accueil Cheval ».

**Les membres soulignent qu'il s'agit davantage d'un projet d'intérêt privé que d'une opération d'intérêt général. Toutefois, afin de rester cohérent avec la stratégie Leader et les projets privés déjà présélectionnés et engagés, les membres ne rejettent pas ce dossier. Il est souligné que l'hébergement, qui sera labellisé « Accueil Cheval », jouxte l'itinéraire « Caval'Ouche ». C'est un atout pour le territoire, car il n'y a aucun hébergement labellisé le long de cet itinéraire. L'hébergement intégrera le label « Gîte de France ».**

**Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 13, 13, 14, 16, 18, 18, 20.**

**Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 15/26.**

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°5 : Réhabiliter et conserver le patrimoine naturel et culturel**

→ **11<sup>ème</sup> dossier : Diagnostic préalable à la consolidation des ruines de l'ancienne Abbaye d'Ouche**

De l'Abbaye d'Ouche à St Evroult, il ne reste aujourd'hui que les ruines de l'abbatiale, la porterie, le logis abbatial et différents murs de clôture. La commune a entrepris d'importants travaux de réhabilitation du site, et de développement d'activités de loisirs. Pour autant, les ruines de l'abbatiale et les murs d'enceinte sont en danger. La commune, la DRAC et l'ABF, ont convenu d'engager un diagnostic préalable à la réalisation d'un programme de sauvegarde et de consolidation des ruines de l'ancienne abbaye. Le dossier porte sur le travail d'étude par un professionnel habilité MH.

**La commune de St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois a déjà déposé plusieurs dossiers de demande de subvention Leader. A la demande du comité, il est précisé que 5 dossiers ont été déposés et présélectionnés pour 570 000 € d'investissements et 188 000 € d'aides Leader.**

**Il sera important que la DRAC accompagne aussi la commune sur les futurs travaux sur les ruines car ils seront sûrement élevés.**

**Ce projet recueille les notes suivantes : 15, 16, 16, 17, 18, 19, 19.**

**Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 17/26.**

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°6 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et le développement durable**

→ **12<sup>ème</sup> dossier : Etude de gisement de bois bocager sur la CdC des Pays de l'Aigle**

La CdC des Pays de l'Aigle a réalisé une étude de gisement bois de haie sur le périmètre de l'ancienne CdC (Pays de l'Aigle et de la Marche). La méthodologie appliquée à ce travail avait été testée sur ce secteur. A la suite de la fusion de la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche avec celle de la CdC du canton de la Ferté-Fresnel, la réalisation d'une étude de gisement de bois de haie sur le secteur agrandi est nécessaire. Pour cela, la CdC des Pays de l'Aigle, a missionné la chambre d'Agriculture de l'Orne pour réaliser cet inventaire qui servira à structurer le développement d'une filière bois locale.

**Ce projet recueille les notes suivantes : 15, 15, 15, 15, 17.**

**Les membres, à l'unanimité moins 4 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 15/26.**

**Jean-Marie VERCRUYSSSE, Michel LEGLAUNEC, Michel MAROT, Anne LARUELLE, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.**

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°7 : Renforcer la connaissance du territoire**

→ **13<sup>ème</sup> dossier : Etude pré-opérationnelle de l'habitat privé en vue du lancement d'OPAH**

Le PETR a élaboré son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en comité syndical le 18 décembre 2018. Celui-ci définit des objectifs en matière de maîtrise de la consommation de l'espace dédié au développement résidentiel ainsi qu'en matière de politique de logement. L'étude pré-opérationnelle permettra de répondre à ces objectifs. Le PETR, en accord avec ses 3 CDC et l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) portera cette étude.

L'étude pré-opérationnelle a pour objectifs de confirmer l'opportunité du lancement d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire et d'en définir le programme, en réponse aux objectifs liés aux priorités de l'ANAH (habitat indigne, précarité énergétique, personnes âgées), ainsi que les financements opérationnels mobilisables par les différents financeurs : les besoins de rénovation de l'habitat existant, et les modalités de soutien à ces travaux. L'étude proposera une stratégie opérationnelle pour chacune des CdC.

**Il est précisé comment l'étude débouchera sur une OPAH qui permettra de soutenir des projets privés de réhabilitation de logements dans un bourg comme Exmes.**

**Ce projet recueille les notes suivantes : 15, 15, 17, 18, 19.**

**Les membres, à l'unanimité moins 4 abstentions, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 17/26.**

**Jean-Marie VERCRUYSSSE, Sébastien GOURDEL, Jean-Pierre LATRON et Jean-Marie GOUSSIN signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.**

➤ **Présentation pour information d'un dossier relevant de la fiche action 9 : Mise en œuvre de la stratégie Leader**

→ **14<sup>ème</sup> dossier : Animation et gestion du programme Leader – année 2019**

Pour assurer l'animation et la gestion du programme Leader, le PETR mobilise 3 agents à raison de 2,2 ETP (Equivalent Temps Plein) au total.

**Les notes finales des projets présentés pour avis d'opportunité sont synthétisées en annexe 2.**

## **8. Point sur l'état d'avancement du projet de coopération label bois de bocage**

Le 15 mai 2017, le comité de programmation Leader présélectionnait le projet de coopération interrégional intitulé « Bois de bocage : gestion, valorisation et labellisation ».

Ce projet de coopération initié et porté par 3 SCIC (1 en Normandie -SCIC Bois Bocage Energie), 1 en Pays de Loire et 1 en Bretagne), ainsi qu'une communauté de communes bretonne ambitionne de créer un label de reconnaissance d'une gestion durable du bois de haie qui alimentera les chaudières bois. Ce projet fait écho à une mesure du Plan National de l'Agroforesterie.

Ce projet de coopération repose sur 4 grandes étapes majeures :

- La création de cahiers des charges « producteurs » et « revendeurs »
- La création d'un outil de traçabilité
- La procédure de certification du protocole
- La diffusion du label au niveau national voire européen.

### **Les cahiers des charges**

Bien que les outils d'instruction de ce dossier ne soient pas encore stabilisés (formulaire de demande d'aide et annexes fluctuantes), et que par conséquent, le dossier n'a pas encore pu être instruit par la Région, les porteurs de projet avancent conformément au prévisionnel.

Les cahiers des charges « producteurs » et « revendeurs » ont subi une bonne dizaine de phases de test participatives et concertées chacun.

Le cahier des charges « producteurs » est stabilisé. Le cahier des charges « revendeurs » doit encore faire l'objet d'une phase test prochainement.

### **La création de l'outil de traçabilité**

Après une procédure d'appel d'offres, un prestataire a été retenu pour créer un outil de traçabilité.

L'outil développé est informatisé.

Cet outil s'appuiera sur un outil de plan de gestion des haies, que la CdC Lannion Trégor Communauté est en train d'élaborer, en concertation avec d'autres acteurs nationaux. L'outil de traçabilité est l'outil indispensable pour garantir aux consommateurs la provenance du bois. Il permet de recenser l'origine du bois, les volumes exploités, son réseau de distribution, ...

Il contient 5 modules :

### **La procédure de certification du protocole**

L'Agence « CERTIS », organisme extérieur viendra contrôler les producteurs et les revendeurs.

### **La promotion du label au niveau national et européen.**

Une agence de communication, spécialisée dans la diffusion d'information d'intérêt général a été missionnée fin 2018, pour définir la stratégie et le plan de communication. Le nom du label et le logo devront sortir courant début du 2<sup>nd</sup> semestre 2019.

Ce projet, qui répond à une mesure du Plan National de l'Agroforesterie, fait l'objet d'un regard très poussé des deux Ministères, et plus particulièrement celui de l'Agriculture. Il souhaite promouvoir le

label comme outil de certification, de garantie pour le paiement des prochaines aides de l'Europe au titre du premier pilier de la PAC. Le label serait l'indicateur pour que les agriculteurs puissent percevoir les paiements pour services environnementaux (PSE) : nouveau dispositif d'aide directe aux agriculteurs.

Preuve de l'intérêt que portent les deux Ministères au label, une délégation de représentants des deux Ministères viendra le 29 Mai prochain à St Didier-sous-Ecouves (Pays du Bocage), pour avoir une présentation sur le terrain de la mise en place du label. A cette occasion, il est prévu la signature officielle de l'accord de coopération entre les Maitres d'ouvrage et les GAL Leader.

Ce projet, au même titre qu'un autre projet normand, a été pré-sélectionné, début mars 2019, parmi 176 projets européens au concours lancé par le réseau rural européen : les Rural Inspiration Awards. Une seconde phase de vote est en cours, elle est ouverte au grand public.

**Adeline JUMEL va envoyer le lien aux membres afin qu'ils participent au vote (ouvert jusqu'au 11 avril 2019, 12h)**

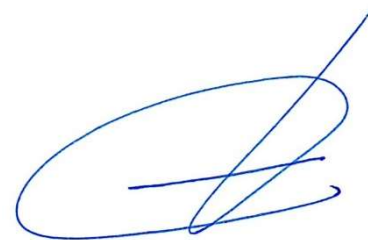
**Le président clôt la réunion en remerciant les membres pour la qualité du travail accompli et des contributions apportées.**

**L'élaboration d'une future candidature devra tenir compte des points soulevés ce jour (critères autour de l'effet levier, répartition géographique, capacité à moduler le taux ou le plafond d'aide Leader).**

**La séance est levée à 20h.**

Le 4 avril 2019,

Le Président du PETR P2AO,



Jean-Marie VERCRUYSE